Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEOPREDISAN 135-1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NEOPREDISAN 135-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit biocide PT 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire, Concentré liquide, Produit de désinfection des surfaces (Eausoluble)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Distributeur en Suisse	Fabricateur
Société:	Vital AG Schweiz	MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH Deutschland
Rue:	Industriestrasse 30	Langer Kamp 104
Lieu:	5036 Oberentfelden	D-22850 Norderstedt
Téléphone:	062 737 50 40	+49(0)40/5290667-0
e-mail / Internet:	info@vital-ag.ch www.vital-ag.ch	info@menno.de www.menno.de
Service responsable:	Toxikologisches Informationszentrum Schweiz Freiestrasse 16 8030 Zürich Tel.: 044 251 51 51 Mail: info@toxi.ch	Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-NORD) D-37075 Göttingen, Deutschland Tel.: +49(0)551 / 1 92 40 Mail: giznord@giz-nord.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 145 — Tel.: +49(0)551 / 1 92 40

Information supplémentaire

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement
Phrases R:
Inflammable.
Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification SGH

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

chlorocrésol
propane-1-ol; n-propanol
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Salicylsäure

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS05-GHS07-GHS09

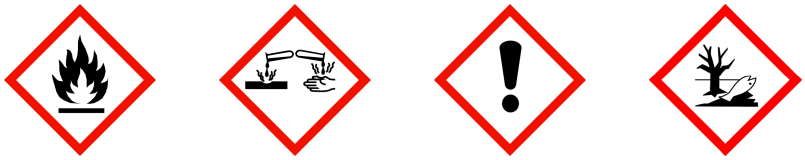

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer aérosol / Vapeur.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P405	Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
200-431-6	chlorocrésol	25 - 30 %
59-50-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R21/22-41-43-50	
604-014-00-3	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H312 H302 H318 H317 H400	
200-746-9	propane-1-ol; n-propanol	20 - 25 %
71-23-8	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-41-67	
603-003-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	
200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	10 - 15 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
200-712-3	acide salicylique	5 - 10 %
69-72-7	Xn - Nocif R22-41	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau. Laver avec du polyéthylène glycol et puis avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Consulter un médecin si nécessaire. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif). En cas d'ingestion, il faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 2.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

6.4. Référence à d'autres sections

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas fumer.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Sol lisse sans joints.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 30 °C.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE 4x15	
71-23-8	n-Propanol	200	500		VME 8 h	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	U	b

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P2

Protection des mains

Gants imperméables
Matière appropriée: CR (Polychloropren), NBR (Caoutchouc nitrile)
Matière non-appropriée: Caoutchouc Naturel, PVC

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Tablier en caoutchouc, Bottes en caoutchouc ou en plastique

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	brun
Odeur:	de phénol

		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	3 %: env. 2,5	
Modification d'état		
Point d'éclair:	31 °C	DIN 51755
Pression de vapeur: (à 20 °C)	21 hPa	calcul.

Densité (à 20 °C): env. 1 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible
(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Non demandé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée. , Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Information supplémentaire

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = > 500 mg/kg (OECD 423, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.1100)
DL50/cutanée/lapin = > 2.000 mg/kg (OECD 402, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.1200)

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
59-50-7	chlorocrésol				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
69-72-7	Salicylsäure				
	par voie orale	DL50	891 mg/kg	rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	rat	

Irritation et corrosivité

Irritation/corrosion aiguë de la peau : effets corrosifs (OECD 404, US EPA OPPTS Guideline Nr. 870.2500)

Effets sensibilisants

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. (EC B.6/OECD 406 (Magnusson-Kligman)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

donnée non disponible

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	h	Espèce	Source
69-72-7	acide salicylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1380 mg/l	96	Poisson	

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 90%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
69-72-7	acide salicylique	2,3

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets-Produit

020108 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

020108 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: 2924

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: 2924 - Liquide inflammable, corrosif, n.s.a., (Propane-1-ol + Alcool isopropylique, Solution) Dangereux pour l'environnement

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	I I I
Étiquettes:	3+8

Code de classement:	FC
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 litre
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	38
Code de restriction concernant les tunnels:	(D/E)

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	2924
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Flammable liquid, corrosive, n.o.s. , (Propane-1-ol + Alcool isopropylique, solution) + p-Chlor-m-kresol, Marine pollutant
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3(8)
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3+8

Marine pollutant:	m.p.
Dispositions spéciales:	223 + 274
Quantité limitée (LQ):	5 litre
EmS:	F-E, S-C

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:	oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conseils pour une manipulation sans danger Voir chapitre 5-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):	Contenu en composés organiques volatils (COV) : 38,0 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Teneur en COV (OCOV):	38 %

Information supplémentaire

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36	Irritant pour les yeux.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Etiquetage 1999/45/CE

Symboles de danger: Xn - Nocif; N - Dangereux pour l'environnement

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

chlorocresol

Phrases R

10	Inflammable.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
23	Ne pas respirer les vapeurs, aérosols .
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau .
57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
01/02	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)